



Attente de la réponse du tribunal

Par **aya6538**, le **20/07/2016** à **01:18**

bonjour voila je me suis marier mineur en algérie mais maintenant j'ai bientôt 19 ans je suis de nationalité française j'avais l'autorisation du tribunal d'algérie donc j'ai transcrit mon dossier le 5 janvier 2016 après vue que j'étais mineur le tribunal de nantes se sont opposer et m'on demander de prendre un avocat donc j'ai pris l'avocat je lui est donner les autorisation que j'avais d'algérie car je ne savait pas qu'il fallait les metre dans le dossier au début et je n'est pas fait le ccam car je ne savait pas aussi maintenant mon avocat avait envoyer mon dossier et ils ont accepté l'aide juridictionnelle mais maintenant ont attend la décision du tribunal mon avocat a dit que normalement il aurais déjà répondu vue qu'il ont un délai de 1 mois sachant qu'il a envoyer mon dossier en mai. J'ai peur que le tribunal refuse s'il vous plait rassurer moi le tribunal va accepté ? combien de temps pour que je puisse avoir mon carnet de famille ? Car sa fait longtemps que j'attends bientôt 8 mois aidez moi s'il vous plait. Merci